

Discours de M. Alain Poujade, président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Audience solennelle du 31 janvier 2024

Je précise que les deux préfètes et les deux préfets du ressort n'ont pu être présents, siégeant ce jour, sous la présidence de Mme la préfète de la région Grand est, au comité de l'administration régionale.

Mme l'adjointe au maire, conseillère d'Etat honoraire, représentant le maire de Châlons-en-Champagne,

M. le président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,

M. le vice-président de la communauté urbaine du grand Reims ;

M. le conseiller départemental, président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes et M. le directeur,

Mmes et MM. les élus et maire honoraire ;

Madame la conseillère d'Etat, présidente de la Cour administrative d'appel de Nancy, c'est la deuxième fois que vous vous rendez au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne depuis votre prise de fonction en septembre 2023 et je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre présence,

M. le premier président de la Cour d'appel de Reims,

Mme la procureure générale près la cour d'appel de Reims, je vous souhaite une bonne installation dans votre nouvelle affectation, dans votre bonne ville de Reims, et j'ai plaisir à vous accueillir dans cette cité judiciaire où vous fûtes la première femme procureure de la République, ouvrant la voie à d'autres brillantes cheffes de parquet,

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, représentant Mme la préfète de la Haute-Marne, à qui je souhaite aussi une bonne installation à Chaumont,

Madame la présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne et Mme la Procureure près le même tribunal, qui venez d'être installée et à qui je souhaite également une bonne prise de fonction et la poursuite des excellentes relations nouées avec les dynamiques et inspirantes dyarchies féminines de cette juridiction voisine et amie ;

Mme la vice-présidente, représentant M. Le Président du tribunal judiciaire de Charleville-Mézières et Mme la procureure adjointe près le tribunal judiciaire de Reims, représentant M. le procureur, à qui je souhaite également une bonne installation dans ses nouvelles fonctions ;

Mme la secrétaire générale du conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ; je vous remercie de l'honneur que vous nous faites de vous déplacer, pour la première fois, au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne,

M. le directeur départemental adjoint des finances publiques de la Marne,

M. le commissaire général, directeur interdépartemental de la police nationale de la Marne,

M. le colonel, adjoint au délégué militaire départemental, représentant le général de division Guilloton,

M. le directeur de l'école nationale de police de Reims,

M. le colonel, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Madame le docteur, directrice de la délégation territoriale Marne de l'agence régionale de santé,

M. le colonel commandant le groupement de soutien de la base de défense de Mourmelon-Mailly,

M. le colonel, commandant en second de la base aérienne 113 de Saint-Dizier,

M. le colonel, commandant en second du 132^{ème} régiment d'infanterie cynotechnique de Suippes,

M. le colonel, commandant en second du service départemental d'incendie et de secours de la Marne,

M. le directeur de l'établissement public de santé mentale de la Marne,

Mme l'adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau, que je remercie pour son accueil d'une délégation du tribunal à la veille de son entrée en service,

M. le chef d'établissement de la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne, qui vient de prendre ses fonctions et à qui je souhaite également la bienvenue,

M. le directeur du service départemental de la Marne de l'office des combattants et des victimes de guerre,

M. le professeur de droit public de la Faculté de droit et de science politique de Reims,

Madame la vice-présidente du conseil de prud'hommes de Châlons-en-Champagne et M. le vice-président du conseil des prud'hommes d'Épernay,

MM. les bâtonniers de Châlons-en-Champagne, de l'Aube, des Ardennes, Mme la vice-bâtonnière de Reims, que je félicite pour son élection, ainsi que Mme la bâtonnière et Mmes et MM. les membres des barreaux du ressort du tribunal,

Mme la trésorière de la chambre de commerce et d'industrie Marne-Ardennes,

M. le président de la compagnie des experts près la Cour d'appel de Reims et rédacteur en chef de la revue « Experts »,

M. le président de la compagnie régionale des commissaires-enquêteurs de Champagne-Ardenne,

Mme la première conseillère honoraire, et Mme l'ancienne greffière en chef,

Mmes et MM. Les autorités civiles, militaires et religieuses, Mmes et MM. en vos grades et qualités,

Chères et chers collègues,

Je tiens avant toute chose à vous remercier très chaleureusement et très sincèrement, au nom de mes collègues et en mon nom, de nous faire l'honneur de votre présence à cette audience solennelle, dont la dernière remonte à 2018. Votre présence est le témoignage de l'intérêt que vous portez à notre juridiction et, au nom de notre communauté juridictionnelle, je vous exprime toute notre reconnaissance.

Cette audience est l'occasion pour le tribunal administratif de rendre compte de son activité. On pouvait en effet, dès 2008, lire sous la plume de Jean-Marc Sauvé, alors Vice-président du Conseil d'Etat, « nous devons rendre davantage compte de nos activités à la société, aux pouvoirs publics et à tous nos interlocuteurs ».

L'année 2023 fut marquée par un important mouvement de magistrats et un fonctionnement obéré par l'absence d'un magistrat ayant quitté le tribunal à l'été 2022, sans être remplacé. Trois magistrats ont cessé leur fonction pour rejoindre les TA de Poitiers, pour le président Philippe Cristille et Melun, pour le conseiller Florian Gauthier-Ameil et la DDFIP des Alpes-Maritimes, dans le cadre d'une mobilité, pour la première conseillère Violette de Laporte. Un quatrième, le premier conseiller Antoine Deschamps a été promu au grade de président et préside désormais la troisième chambre. Nous le félicitons pour cette promotion. Au cours de l'été 2023, le tribunal a eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux magistrats, aux profils très variés, qui font la richesse de notre corps, MM. Michel Soistier (ancien commissaire de police), Oscar Alvarez (ancien fonctionnaire territorial), Romain Riffard (ancien fonctionnaire de la direction générale des finances publiques), Joseph Henriot (ancien avocat) et Mme Bénédicte Alibert (magistrate judiciaire en détachement). Ce sont donc désormais 14 magistrats (nombre jamais atteint dans notre juridiction) qui œuvrent, avec passion et abnégation, au sein de notre tribunal.

L'année 2023 fut aussi une année importante pour notre tribunal, puisqu'après dix années d'exercice des fonctions de greffier en chef, M. Amelot a intégré le corps des magistrats administratifs au grade de premier conseiller. Il sera remplacé par M. Irsani, actuellement directeur de greffe du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, que nous attendons avec impatience, le 15 février, et à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue. M. Moreul, greffier de la première chambre et correspondant informatique a également quitté ses fonctions pour rejoindre la direction des systèmes d'information du Conseil d'Etat. L'équipe de greffe s'est enrichie par l'arrivée en janvier 2023 de Mme Vicente, greffière en charge des contentieux de l'urgence en droit des étrangers, et de Mme Mouissat, agent d'accueil. Mme Max, assistante de justice a pris ses fonctions en novembre, rejointe en janvier par Mmes Belleterre et Mélанда, aides à la décision. Ces trois derniers recrutements sont le témoignage des liens forts tissés entre la Faculté de droit de Reims et le TA et concrétisés par la signature d'une convention le 19 juin 2023 entre l'Université de Reims Champagne Ardenne, la Faculté et le tribunal administratif.

Je veux ici saluer l'engagement déterminant des agents de greffe du tribunal, sans qui les résultats que je vais présenter n'auraient pas été possibles.

Le tribunal a rendu en 2023 2859 jugements, soit légèrement moins que les près de 3000 requêtes enregistrées. L'activité de la juridiction peut ainsi être qualifiée de soutenue. Le département de la Marne représente 45 % des requêtes enregistrées, celui de l'Aube 22%, celui des Ardennes 17 %, le département de la Haute-Marne contribuant à hauteur de 10 %.

Le **stock** des dossiers en instance approche 1900, dont 71 de plus de deux ans.

Le **délai** moyen de jugement pour les affaires ordinaires est d'**un an et 13 jours**, soit quatre mois de moins que la moyenne nationale métropolitaine. Pour l'ensemble des affaires, il n'est que de **6 mois et 27 jours**, soit inférieur de trois mois à la moyenne nationale. En moyenne annuelle, ce sont **248** jugements qui sont rendus par chacun des magistrats de ce tribunal. Ces chiffres illustrent l'importance de l'investissement réalisé par eux et les agents de greffe qui travaillent à leurs côtés et dont ils doivent être chaleureusement remerciés.

Le contentieux des étrangers a représenté, en 2023, **41 %** des requêtes enregistrées devant le tribunal, en légère baisse de 3% par rapport à l'année dernière. Cette baisse est toutefois à relativiser eu égard à l'augmentation de 56 % des procédures d'urgence et notamment des dossiers à juger en 96 heures, impliquant disponibilité et réactivité des magistrats et agents de greffe. Sans doute faut-il voir là la conséquence d'une circulaire du ministre de l'intérieur invitant les préfets à recourir à l'assignation à résidence des étrangers en vue de leur éloignement. Les **contentieux sociaux** (RSA, droits des travailleurs sans emploi, droits des handicapés, aides au logement) représentent **11,5 %** des entrées (en augmentation de 5 %), suivis du contentieux de la **fonction publique**, **10, 8 %** des entrées, en augmentation de 4%. Le contentieux fiscal et celui de l'urbanisme et de l'environnement ne comptent que pour un peu plus de 4 % des requêtes enregistrées et sont en augmentation de 2% et 5 %.

On relèvera qu'un tiers seulement des affaires est jugé par des formations collégiales, le reste l'étant à juge unique.

Il est enfin important de souligner le nombre très conséquent, jamais atteint, de procédures de **référés**, plus de **400**, en **augmentation de 22%**. Parmi ces référés, le succès des référés liberté, à juger en 48 heures, ne se dément pas. Ils sont en augmentation de 60 %. Quant aux référés mesures utiles, le nombre a doublé en un an. L'accroissement de ces procédures, issues de la loi du 30 juin 2000, illustre la réactivité du tribunal, mais aussi les fortes contraintes qui pèsent, sept jours sur sept, sur ses magistrats et agents de greffe, et tout particulièrement sur ses présidents, dont je tiens à saluer l'investissement sans faille et leur sens du service public.

Il a été procédé en 2023 à la nomination de 51 experts pour éclairer la juridiction dans les très complexes contentieux de marchés et de responsabilité hospitalière. 67 experts ont été désignés dans des procédures d'immeubles menaçant ruine et 136 ordonnances de taxation de leurs frais ont été prises.

Compétence moins connue exercée par le tribunal administratif, 148 commissaires-enquêteurs ont été désignés pour conduire des enquêtes publiques, dont un tiers concerne

des projets très sensibles de création d'équipements de production d'énergie éolienne et photovoltaïque. Ce sont 78 commissaires-enquêteurs qui sont inscrits sur les listes établies par le tribunal administratif, alors qu'ils étaient 90 il y a deux ans. Leur nombre est en diminution dans tous les départements du ressort, avec une inquiétude particulière pour le département de l'Aube, où ils ne sont plus que 11.

Au titre de l'exécution de nos décisions, ce sont 43 demandes qui ont été enregistrées, permettant aux requérants d'obtenir l'aide du tribunal pour que les jugements rendus soient pleinement mis en œuvre. Quant au bureau d'aide juridictionnelle, il a eu à traiter plus de 1 200 dossiers. Mes remerciements vont aux greffières en charge de ces attributions.

Au-delà de ces données statistiques, l'activité du tribunal c'est aussi, et c'est beaucoup moins connu, la participation de ses magistrats à de nombreuses commissions administratives, et notamment la présidence des commissions départementales des impôts, des conseils de discipline de la fonction publique territoriale de la Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Haute-Marne, la participation aux commissions d'expulsion de ces départements, les jurys du concours d'avocat, sans oublier la présidence des chambres disciplinaires de première instance des ordres professionnels, des sections d'assurance sociale et la présidence des commissions chargées, à Châlons, Chaumont, Charleville-Mézières et Troyes, d'examiner les candidatures aux fonctions de commissaires-enquêteurs. Quant aux commissions de contrôle des opérations électorales des établissements universitaires, elles n'ont pas eu à se réunir en 2023. Je remercie les magistrats du tribunal pour leur forte implication et leur dévouement dans l'accomplissement de ces lourdes charges, impliquant souvent de longs déplacements.

Comme l'année dernière, le tribunal a participé à la demi-journée d'étude avec la Faculté de droit, consacrée à l'examen de nos décisions emblématiques et a accueilli des étudiants de la faculté de droit de Reims et de son antenne troyenne, venus assister à des audiences. Il a aussi reçu un maître de conférence de cette antenne, en charge du versant contentieux administratif d'une étude de la mission de recherche « *Justice et droit* » intitulée « *justice sans audience* », dirigée par la doyenne Anaïs Danet. Le président Nizet s'est déplacé à Troyes pour y assister à un procès fictif et présenter le métier de juge administratif aux étudiants troyens. Avec la présidente Mach et Mme Delaborde, référentes médiation du tribunal, nous avons eu le plaisir d'accueillir les directeurs généraux des centres de gestion des départements du ressort pour travailler sur la mise en place de la médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale. Par ailleurs, 26 médiations à la demande du tribunal ont été enregistrées en 2023, avec un taux de réussite de 60 %.

Deux numéros de la *lettre du tribunal administratif*, accessible sur le site internet du tribunal, et que je vous invite à consulter, ont été diffusés. Dans un contexte d'open data, ils mettent en lumière les jugements les plus intéressants rendus par la juridiction. Ces lettres sont aussi l'occasion d'informer le public sur les moments forts de la vie de la juridiction et d'inscrire le tribunal dans une perspective historique, toujours riche d'enseignements.

Mais le point d'orgue de cette année 2023 fut le colloque du 4 octobre, consacré au 70 ans du tribunal administratif, organisé avec la Faculté de droit de Reims, dont le concours fut

aussi précieux, déterminant qu'efficace. Environ 120 personnes ont assisté à ce colloque, dont certaines sont à nos côtés aujourd'hui, dont de nombreux magistrats et anciens magistrats du tribunal, venus de toute la France, ainsi que des étudiants. Parmi eux figuraient sept anciens présidents de la juridiction et trois anciens greffiers en chef. Un ancien président, Pierre Moreau, en fonction entre 2000 et 2002, n'a pu se joindre à nous, étant décédé quelques jours après le colloque. Il laisse le souvenir d'un magistrat très apprécié et d'une grande humanité. Nous saluons sa mémoire. Les actes de ce colloque, d'une haute tenue juridique, mêlant droit et histoire, feront l'objet d'une publication. Je remercie très chaleureusement les nombreuses personnes, notamment les enseignants de la Faculté de droit de Reims, parmi lesquels le professeur Traore et Mme Touzeau, maitresse de conférence en droit public, qui se sont investies dans cette belle aventure.

Le tribunal administratif, c'est aussi un bâtiment prestigieux pour avoir servi de logement aux officiers de gendarmerie pendant un siècle, au sein duquel, transition énergétique et confort des personnels obligent, d'importants travaux d'isolation (notamment un changement des 50 fenêtres) ont été réalisés, grâce au financement du Conseil d'Etat. 2024 verra l'engagement de travaux destinés à réduire la consommation d'électricité et surtout le ravalement de la façade du bâtiment donnant sur la rue du lycée, appelée à devenir un lien majeur entre le nouveau quartier Chanzy, en voie d'émergence, et le centre-ville.

Après ce regard sur cette riche année 2023, je souhaite tracer quelques perspectives pour cette nouvelle année : le moment fort en sera la visite du vice-président du Conseil d'Etat, Didier-Roland Tabuteau, qui se rendra au tribunal le 25 mars, accompagné par le président de la section du contentieux, la présidente de la mission d'inspection des juridictions administratives et les secrétaires généraux du Conseil d'Etat, dont vous Madame la secrétaire générale. C'est pour notre tribunal un grand honneur et un moment aussi important que rare, puisque la dernière visite de cette nature remonte à 2020.

Parmi les défis que nous aurons à relever en 2024, en figure un qui me tient particulièrement à cœur, le maintien de la qualité de nos jugements. L'année 2023 fut très significative à cet égard puis que notre taux d'appel fut de 25 %, ce qui signifie que 75 % de nos jugements sont **définitifs**. Sur ces 25 % soumis à la cour administrative d'appel de Nancy, 87 % d'entre eux sont maintenus, soit un taux supérieur au taux national, de 80 %. Ces données sont révélatrices de la remarquable qualité du travail de nos magistrats, actuels et anciens, alors que quatre des six rapporteurs sont débutants et, je tiens à le souligner, de l'investissement déterminant des trois rapporteurs publics, Mesdames Castellani et Lambing et M. Friedrich, sans oublier leurs prédécesseurs, M. Deschamps, Mme de Laporte et M. Torrente, et du président Nizet, de la présidente Mach et du président Deschamps, dont les fonctions de réviseurs sont particulièrement délicates, dans un contexte de formation de jeunes magistrats et dont les fonctions de juge des référés sont de plus en plus prenantes et complexes, avec des dossiers souvent très sensibles et exposés. Autre défi, et non des moindres, maintenir et améliorer nos délais de jugement, même s'ils sont notablement inférieurs à la moyenne nationale. La résorption de notre stock de dossiers en instance, et notamment des dossiers de plus de deux ans, reste, plus que jamais, une priorité absolue.

Je souhaite aussi maintenir et approfondir les relations que le tribunal entretient avec le corps préfectoral et les services de l'Etat, et notamment la DDFIP avec qui une convention est en préparation pour favoriser la médiation, les avocats (je remercie les bâtonniers de leur présence) et les collectivités territoriales, sur l'ensemble du ressort du tribunal (ressort qui s'étend sur 25 000 km², 1919 communes et un million trois cent mille habitants).

Je tiens également, Monsieur le président Saupique, à remercier les experts, notamment les médecins, ingénieurs, architectes, experts-comptables, pour le concours précieux qu'ils apportent à notre tribunal, avec une pensée particulière pour les professionnels du bâtiment qui interviennent, dans des délais très courts et dans des secteurs parfois géographiquement très éloignés, dans les très urgentes procédures d'immeubles menaçant ruine. Je sais pouvoir compter sur eux.

Je veux aussi, Monsieur le président Gadon, saluer le travail réalisé par les commissaires-enquêteurs dans des enquêtes publiques de plus en plus complexes et dans des conditions souvent très difficiles. Je leur dis toute ma gratitude et mon soutien et je vous remercie pour la qualité des relations que vous entretenez avec le tribunal.

Je souhaite que cette année puisse nous permettre de continuer à développer nos relations privilégiées avec la Faculté de droit de Reims et avec nos collègues des juridictions judiciaires du ressort, aux audiences solennelles desquels j'ai toujours plaisir à assister.

Des efforts doivent également être faits afin que notre tribunal soit mieux connu dans le secteur de l'éducation (des contacts ont été pris avec le centre départemental d'accès au droit de la Marne-merci Mme la présidente Picoury- afin que des lycéens puissent assister à nos audiences), qu'il soit aussi mieux connu des forces de sécurité et de l'armée, alors que le ressort du tribunal couvre les plus grands camps militaires de France (je remercie tout particulièrement les chefs de corps de leur présence aujourd'hui). Je suis aussi à la disposition de la presse locale afin de mieux faire connaître les missions du tribunal aux jeunes journalistes et la remercie pour l'intérêt qu'elle porte à notre juridiction.

Enfin, et alors que le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes sont nos voisins au sein de la cité judiciaire, il est important que le tribunal soit mieux connu du monde économique et notamment des compagnies consulaires.

En résumé, l'objectif majeur du tribunal est d'intensifier les actions de rayonnement pour le faire mieux connaître et mettre en valeur sa place déterminante et toujours plus importante dans la cité et la vie quotidienne de nos concitoyens, au nom desquels nous rendons la justice.

Je vous remercie de votre attention, vous adresse mes vœux les meilleurs en cette année olympique et demande à M. le greffier en chef par intérim d'appeler le dernier point de l'ordre du jour, qui a été conçu comme permettant de vous inviter à une déambulation dans l'activité quotidienne des magistrats et greffiers de notre tribunal en 2023.